

tions de l'âge de bronze des bords de la Saône pour constater leur identité. Il n'y a pas à s'y tromper, ni à hésiter.

Ce sont franchement des poteries du premier âge de bronze. Je remarquerai qu'elles n'ont pas de vernis noir : ce qui se rencontre souvent sur les bords de la Saône, surtout à la base de l'étage de bronze.

Les autres fragments de poteries, ont avec la même évidence, le caractère des poteries néolithiques de l'âge de la pierre polie. Elles sont d'une pâte grossière, épaisse, jaunâtre, travaillées à la main et polies à larges coups. Remarquons que, dans cette fouille se sont rencontrés des éclats de silex ; ce qui ne peut que confirmer mon jugement.

Une note de M. Valentin-Smith, jointe à ces poteries, nous apprend que le grand et le petit vase du tumulus n° 12 (1), sont de la même pâte et de la même couleur que la poterie que je considère comme étant de l'âge de bronze.

Du n° 3, proviennent également des poteries caractéristiques de l'âge de bronze (2) et, entre autres, un petit plat (3) où le travail est parfaitement visible.

On y distingue tous les coups de polissoir produisant de petites stries ou des facettes irrégulières, dirigées généralement suivant les rayons ; ce qui diffère radicalement des stries régulièrement concentriques du travail au tour. L'ornementation de ce plat, formée de chevrons compris entre des lignes parallèles, n'est point caractéristique. J'ajouterai que des ornements en bronze étaient associés aux débris de ce tumulus et que la sépulture était faite par incinération.

Du n° 19, proviennent des poteries associées à un couteau de silex (4) et présentant des caractères incontestablement de l'époque de la pierre polie, dite néolithique, pâte grossière, épaisse, jaunâtre, travaillée à la main, polie, etc.

Du n° 28, proviennent des poteries de l'âge de bronze, bien caractérisées et associées en effet à une douille de lance en bronze.

---

(1) Voir, dans la *Revue du Lyonnais* de novembre 1886, page 346, et les figures nos 1 et 2 de la planche I.

(2) Voir *ibid.* page 347, et les figures nos 3 et 4 de la planche I.

(3) Voir *ibid.* page 347 et planche II.

(4) Voir *ibid.* page 348, et la figure n° 2 de la planche III.